



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 16 mars 2026

Le samedi 21 mars 2026 le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Léonard-de-Vinci, rue Auguste-Renoir en séance publique, à 14h00 sous la Présidence de Monsieur Miloud GOUAL, Maire,

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRÉSENTS : 31

VOTANTS : 34

**Étaient présents :**

Miloud GOUAL, Bastien REDDING, Marine CARPENTIER, Franck GUILLEMIN, Adelaïde HAMITI, Mohamed BOUROUIS, Anissa BOUGEANT, Hafid IABASSEN, Dalila KHORBI, Casimir PIERROT, Marie-Claire LETY, Diénabou KOUYATE, Giraud PAYET, Stéphane LARTIGUE, Gérald BOUTEILLÉ, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Mustafa HECIMOVIC, Samir AMAOUCHE, Irina CARMINE, Uriell MARQUEZ, Jennifer EL OUARDANI, Jennifer SKIBINE, Thibault PETIT, Manuela MELO, Fabrice MESNAGE, Régis PEDANOU, Florence MARQUES, Sophie VINCENT

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Marylène DELAPLACE donne procuration à Miloud GOUAL,  
Tina RAMAH donne procuration à Diénabou KOUYATE,  
Nassira BENOuari donne procuration à Dalila KHORBI,

**Absent :**

Toufik LAADJAL

**Secrétaire :**

Marine CARPENTIER

\*\*\*\*

**Objet : Élection des adjoints au Maire de la commune de Montigny-lès-Cormeilles**

Le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante, qu'à la suite de son élection, il appartient également au Conseil municipal de procéder à l'élection des adjoints au maire.

Le Conseil municipal vient de fixer à dix le nombre d'adjoints au maire pour la commune de Montigny-lès-Cormeilles, il convient désormais de procéder à leur élection.

Il est rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret, de liste et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, pour la même durée que celle de l'élection municipale.

Accusé de réception en préfecture  
1095219504248-20260321-DEL26\_008-DE  
Date de télétransmission : 24/03/2026  
Date de réception préfecture : 24/03/2026

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de procéder à l'élection des Adjointes au maire.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-7-2 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal du 21 mars 2026 portant fixation du nombre d'adjoints au Maire de la commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Considérant qu'à la suite de l'élection du maire, il appartient au Conseil municipal de procéder à l'élection des adjoints au maire,

Considérant que les adjoints au maire sont élus au scrutin secret, de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, pour la même durée que le Conseil municipal,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret,

#### **DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : De procéder à l'élection des adjoints au Maire de la commune de Montigny-lès-Cormeilles.

Sont candidats pour les postes d'adjoints au Maire, les personnes désignées sur les listes suivantes :

Liste conduite par Monsieur Bastien REDDING

- 1 - Monsieur Bastien REDDING
- 2 - Madame Marine CARPENTIER
- 3 - Monsieur Franck GUILLEMIN
- 4 - Madame Adélaïde HAMITI
- 5 - Monsieur Mohamed BOUROUIS
- 6 - Madame Anissa BOUGEANT
- 7 - Monsieur Hafid IABASSEN
- 8 - Madame Dalila KHORBI
- 9 - Monsieur Casimir PIERROT
- 10 - Madame Marie-Claire LETY

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1<sup>er</sup> tour :  
Nombre de votants : 34  
Bulletins blancs : 5  
Nombre de suffrages exprimés : 29  
Majorité absolue : 15  
Ont obtenu :

**Liste conduite par Monsieur Bastien REDDING 29 voix**

Sont désignés comme adjoints au Maire de la commune de Montigny-lès-Cormeilles les personnes ci-après désignées :

Premier adjoint : Monsieur Bastien REDDING  
Deuxième adjointe : Madame Marine CARPENTIER  
Troisième adjoint : Monsieur Franck GUILLEMIN  
Quatrième adjointe : Madame Adélaïde HAMITI  
Cinquième adjoint : Mohamed BOUROUIS  
Sixième adjointe : Madame Anissa BOUGEANT  
Septième adjoint : Monsieur Hafid IABASSEN  
Huitième adjointe : Madame Dalila KHORBI  
Neuvième adjoint : Monsieur Casimir PIERROT  
Dixième adjointe : Madame Marie-Claire LETY

**Article 2** : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil -95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Le Maire,

**Miloud GOUAL**

Mis en ligne sur le site internet de la commune le : 24 mars 2026